
**STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE
GESTION DU RISQUE CLIMATIQUE ET D'ADAPTATION AUX
CHANGEMENTS (CRMA)***



Table des matières

Liste des sigles et abréviations, Cadre logique de la stratégie de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements et Résumé analytique.....(i –viii)

1. INTRODUCTION.....	1
1.1 RAPPEL	1
1.2 DOCUMENT DE STRATEGIE SUR LA GESTION DU RISQUE CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS.....	1
1.3 RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL PRESIDENTIEL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES :	3
1.4 PROCESSUS DE CONSULTATION ET LEÇONS TIREES :	3
2.1 PORTEE, AMPLEUR ET ECHEANCES.....	5
2.2 OPTIONS POUR L'AFRIQUE EN MATIERE DE GESTION DU RISQUE CLIMATIQUE ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS.....	6
2.3 DEFIS ET OPPORTUNITES	9
3. STRATÉGIE DE GESTION DU RISQUE CLIMATIQUE ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS.....	11
3.1 PRINCIPES DIRECTEURS	11
3.2. BUTS ET OBJECTIFS.....	12
3.3 DOMAINES D'INTERVENTION	12
3.3.2 POLITIQUES ET REFORMES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES	13
3.3.3 PRODUCTION DE CONNAISSANCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	13
3.4 MODALITES ET INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE CRMA.....	14
4. CADRE D'EXÉCUTION ET MESURES INSTITUTIONNELS.....	16
5. PARTENARIATS	18
6. CONCLUSIONS.....	20

ANNEXE I Mécanisme proposé pour la catégorisation des risques climatiques

ANNEXE II Glossaire de la terminologie du changement climatique

Sigles et abréviations

BAD	Banque africaine de développement
BMD	Banque multilatérale de développement
BRD	Banque régionale de développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CER	Communauté économique régionale
CIEP	Cadre d'investissement dans l'énergie propre
<i>ClimDevAfrica</i>	Plan d'action pour l'Afrique sur l'information climatique au service du développement
CRMA	Gestion du risque climatique et adaptation aux changements
CUA	Commission de l'Union africaine
DFID	Département pour le développement international [Agence de développement bilatéral du Royaume-Uni]
DSP	Document de stratégie pays
ECON	Complexe de l'Economiste en chef
EES	Etudes économiques et sectorielles
EIES	Etude d'impact environnemental et social
FAD	Fonds africain de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FPMA	Fonds pour les pays les moins avancés
G8	Groupe des sept principaux pays industrialisés (Allemagne, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon et Royaume-Uni) <i>plus</i> la Fédération de Russie
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique
GIEC-TGICA	Groupe de travail sur les données et scénarios en appui aux études d'impact climatique
Groupe de la BAD	Banque africaine de développement, Fonds africain de développement et les Fonds spéciaux gérés par la Banque
IFD	Institution de Financement du développement
ISDR	Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes
JBIC	Banque du Japon pour la coopération internationale
JICA	Agence japonaise de la coopération internationale
MDP	Mécanisme pour un développement propre
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
OSUS	Unité du genre, du changement climatique et du développement durable
PAM	Programme alimentaire mondiale
PEIES	Procédures d'étude d'impact environnemental et social
PIB	Produit intérieur brut
PMR	Pays membre régional
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SIDA	Agence suédoise de développement international
UA	Union africaine
UNREDD	Programme de coopération des Nations-Unies pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation de la forêt dans les pays en développement
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international

CADRE DE RÉSULTATS DE LA STRATÉGIE DE GESTION DU RISQUE CLIMATIQUE ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS

OBJECTIFS	IMPACTS ET RÉSULTATS ATTENDUS	PORTÉE	INDICATEURS DE RÉSULTATS (MOYENS DE VÉRIFICATION-)	OBJECTIF CALENDRIER ET INDICATIFS DE LA BANQUE	HYPOTHÈSES, RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION DE LA BANQUE
<p><u>OBJECTIF STRATÉGIQUE</u></p> <p>Faire en sorte que les pays africains progressent dans le processus d'élimination de la pauvreté absolue et que les conditions de vie des populations s'améliorent en permanence en dépit du changement climatique.</p>	<p><u>Effets à long terme</u></p> <p>1. Amélioration de la croissance économique et des moyens de subsistance sur le continent africain;</p>	<p><u>Bénéficiaires</u></p> <p>1. Communautés locales et ménages</p> <p>2. Gouvernements des PMR</p> <p>3. Entreprises,</p> <p>4. Société civile</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <p>1.1 Croissance du PNB dans certains pays africains,</p> <p>2. Progrès dans la réalisation des objectifs des OMD</p> <p><u>Source de données</u> : CCNUCC, partenaires internationaux aux développement et rapports annuels de la Banque.</p>	<p>1. L'indice de développement humain des pays africains augmente de 25 % d'ici 2015 par rapport à 2005</p> <p>2. Les nouveaux obstacles en rapport avec le changement climatique qui entravent la réalisation des OMD seront levés d'ici 2015</p>	<p><u>Hypothèses:</u></p> <p>1. La Banque met en place ses propres capacités institutionnelles pour mettre en œuvre la stratégie CRMA</p> <p>2. La Banque est en mesure de mobiliser de nouvelles ressources à des conditions préférentielles pour permettre aux PMR de faire face à l'augmentation des coûts et des risques</p>
<p><u>OBJECTIF ULTIME DE L'INITIATIVE</u></p> <p>1. Réduire la vulnérabilité au changement climatique et favoriser la résilience climatique dans le cadre des investissements pour le développement;</p> <p>2. Renforcer les capacités et les connaissances et faire en sorte d'assurer la durabilité par le biais de réformes des politiques et du cadre réglementaire</p>	<p><u>Résultats finals de l'initiative</u></p> <p>1. Augmentation du nombre des investissements protégés des effets du changement climatique.</p> <p>2. Renforcement des capacités de réaction des PMR à la variabilité climatique .</p>	<p><u>Bénéficiaires</u></p> <p>1. PMR</p> <p>2. Personnel de la Banque</p> <p>3. Opérateurs du secteur privé</p> <p>4. Communautés locales</p> <p>5. Communauté mondiale</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <p>1. Nombre d'investissements de la Banque protégés des effets du changement climatique;</p> <p>2. Nombre d'institutions et d'agents des PMR ayant bénéficié des actions de renforcement des capacités de mise en œuvre de la stratégie CRMA;</p> <p>3. Nombre de réformes des politiques et de cadres réglementaires mis en place dans les PMR pour mettre en œuvre la stratégie CRMA</p> <p>4. Nombre de fonctionnaires de la Banque formés aux instruments de la stratégie CRMA</p> <p><u>Source de données:</u> rapport annuel de la Banque</p>	<p>1. D'ici la fin 2009; 25% du portefeuille approuvé depuis 2007 sera programmé dans le cadre de la résilience climatique;</p> <p>2. D'ici 2010, tous les fonctionnaires concernés des ministères essentiels auront reçu une formation dans le cadre de la stratégie CRMA;</p> <p>3. Au moins 10 PMR auront mis en place et appliqué des cadres pour la stratégie CRMA d'ici 2010;</p> <p>4. Tout le personnel concerné par les opérations de la Banque aura reçu une formation à la stratégie CRMA d'ici 2010.</p> <p>5. La stratégie CRMA sera intégrée dans tous les projets</p>	<p><u>Risques :</u></p> <p>1. Long délais nécessaires pour "convaincre" les PMR d'adhérer à la stratégie CRMA.</p> <p>3. Aléas dans l'exécution par les pouvoirs publics en raison de la faiblesse des capacités institutionnelles</p> <p>4. Difficultés que la Banque pourrait rencontrer dans le</p>

				<p>d'investissement de la Banque d'ici la fin 2010.</p>	<p>cadre de sa collaboration avec d'autres organismes</p> <p><u>Mesures d'atténuation:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement accéléré des capacités internes du personnel de la Banque chargé des opérations, notamment celui de l'unité OSUS nouvellement créée, pour sensibiliser les PMR et les aider à développer et mettre en œuvre la stratégie CRMA à tous les niveaux 2. Accès facilité à de nouveaux instruments de financement et de programmation adaptés aux besoins particuliers des PMR dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie CRMA 3. Collaboration avec d'autres banques multilatérales de développement et les organismes des Nations Unies pour l'adoption d'une approche coordonnée du changement climatique, notamment en ce qui concerne le financement, le renforcement des
--	--	--	--	---	---

					capacités, le suivi et la gestion du savoir.
<p>RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE</p> <p>DOMAINES D'INTERVENTION :</p> <p>1. Résilience climatique et adaptation des investissements</p> <p>2. Réforme des politiques et du cadre juridique et réglementaire</p> <p>3. Renforcement des capacités</p>	<p>Résultats intermédiaire de l'initiative</p> <p>1.1 Mise au point d'outils et de guides pour la prise de décisions pour faciliter la prise en charge des risques prévus en matière de changement climatique dans les secteurs vulnérables</p> <p>1.2 Introduction du système d'évaluation des risques climatiques pour les projets pertinents</p> <p>1.3 Intégration effective de la stratégie CRMA aux nouveaux projets d'investissement de la Banque.</p> <p>2.1 Adaptation des politiques, plans et programmes de développement des PMR pour intégrer les risques liés au changement climatique.</p> <p>2.2 Mise en place des instruments réglementaires, juridiques, et autres, à même de contribuer à l'assimilation de la stratégie CRMA.</p> <p>2.3 Appui aux PMR dans les négociations sur le changement climatique d'après Kyoto.</p>	<p>Bénéficiaires</p> <p>1. Communautés locales</p> <p>2. Société civile</p> <p>3. PMR</p> <p>4. Personnel de la Banque</p>	<p>Indicateurs des résultats à moyen terme et sources de données :</p> <p>1.1 Révision des investissements de la Banque pour les adapter à la variabilité du climat</p> <p>1.2 Nombre de décisions d'investissement revues ou prises pour prendre en compte les risques liés au changement climatique.</p> <p>1.3 Nombre de gestionnaires utilisant les outils de la stratégie CRMA dans le cycle de projet</p> <p>2.1 Nombre de politiques, plans et programmes de développement des PMR adaptés pour intégrer les risques liés au changement climatique</p> <p>2.2 Nombre de lois et de cadres réglementaires élaborés</p> <p>2.3 Evolution en pourcentage des capacités des PMR à s'engager dans les négociations sur le changement climatique d'après Kyoto</p> <p>3.1 Nombre de gestionnaires et de membres du personnel de projet des PMR ayant reçu une formation sur la stratégie CRMA</p> <p>3.2 Evolution en pourcentage des capacités des parties intéressées à gérer le changement climatique dans les PMR.</p>	<p>Objectif indicatif de la Banque</p> <p>1.1 Au moins 25% du portefeuille actuel (approuvé depuis 2007) aura été adapté d'ici 2009, et 50% d'ici 2011.</p> <p>1.2 Mise au point et application au sein de la Banque, à l'horizon 2010, d'une clause de sauvegarde environnementale commune qui intègre le changement climatique</p> <p>2. Au moins 10 pays auront adopté des réformes claires des politiques, de la législation et du cadre réglementaire pour prendre en compte les risques liés au changement climatique d'ici 2011</p>	

	<p>3.1 Mise au point de modules de formation à la stratégie CRMA</p> <p>3.2 Renforcement des compétences et des capacités des pays en matière de gestion des questions intéressant à la fois le changement climatique et le développement</p> <p>3.3 Renforcement des capacités des pays à mobiliser de nouveaux financements.</p> <p>3.4 Organisation, en fonction des besoins, de programmes de formation spécialisés à l'intention du personnel et des gestionnaires dans le domaine du changement climatique.</p>		<p>3.3 Evolution en pourcentage des ressources supplémentaires obtenues par les PMR pour relever les défis liés au changement climatique</p> <p>3.4 Nombre d'agents et de gestionnaires engagés dans des activités de mise en place des capacités.</p> <p>Source de données: 1. Rapport annuel de la Banque</p>	<p>3.1 Tous les responsables des principaux ministères et tout le personnel concerné par les opérations de la Banque auront été formés à la stratégie CRMA d'ici 2010.</p> <p>3.2 Au moins cinq autres PMR auront obtenu des ressources supplémentaires des marchés du carbone à l'horizon 2010.</p>	
<p><u>CONTRIBUTIONS ET ACTIVITÉS DU PROGRAMME</u></p> <p>1. Apport de ressources financières supplémentaires en temps voulu pour financer les activités de vérification de la protection contre le changement climatique</p> <p>2. Initier un dialogue avec les PMR pour intégrer les activités liées à la stratégie CRMA à certains documents de stratégie pays</p> <p>3. Amélioration de l'accès aux activités de formation</p>	<p>1. Mobilisation de ressources des budgets et programmes</p> <p>2. Certains documents de stratégie pays prennent en compte la stratégie CRMA à l'étape de la conception;</p> <p>3. Formation dans le domaine du changement climatique et du développement à l'intention des hauts fonctionnaires et directeurs de la Banque en 2009</p>	<p><u>Bénéficiaires</u></p> <p>1. Communautés locales</p> <p>2. PMR</p> <p>3. Personnel de la Banque</p>	<p><u>Indicateurs des résultats immédiats</u></p> <p>1. Nombre d'opérations vérifiées du point de vue de la protection contre le changement climatique</p> <p>2. Nombre de documents de stratégie par pays intégrant la stratégie CRMA</p> <p>3. Augmentation du nombre de formations proposées</p> <p>Source de données: 1. Décaissement et rapports annuels de la BAD</p>	<p><u>Objectif indicatif de la Banque</u></p> <p>1. Au moins 10 millions d'UC mobilisés chaque année auprès de sources bilatérales d'ici 2010;</p> <p>2. D'ici la fin de 2009, deux DSP auront intégré la stratégie CRMA et trois autres l'auront fait à l'horizon 2011;</p> <p>3. Quatre actions de formation à la stratégie CRMA seront offertes en 2009 et quatre autres seront proposées en 2010 et 2011.</p>	

<u>APPROCHES INSTITUTIONNELLES DE LA BANQUE</u>		<u>Bénéficiaires</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Objectif indicatif de la Banque</u>	
Renforcement des capacités institutionnelles de la Banque pour pouvoir travailler avec les PMR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Doter l'OSUS des effectifs nécessaires pour la rendre pleinement opérationnelle 2. Renforcement des partenariats et de la coopération avec d'autres organismes (multilatéraux et bilatéraux). 3. Intégration et renforcement de l'engagement de l'OSUS avec d'autres départements et divisions de la Banque 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Communautés locales 2. Bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux 3. Tout le personnel chargé des opérations de la Banque 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recrutement d'experts en changement climatique pour pourvoir tous les postes approuvés. 2. Aval de la Direction pour la stratégie de l'OSUS visant à faire participer d'autres départements et divisions de la Banque <p><u>Sources de données:</u> documents internes de la BAD</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recrutement pour l'OSUS de deux experts de l'adaptation au risque climatique en 2009, et de quatre autres en 2010. 	

Résumé analytique

1. Le changement climatique, dû aux gaz à effet de serre produits par les activités humaines, menace aujourd'hui gravement la croissance économique durable, la réduction de la pauvreté, la qualité de vie et la stabilité politique dans le monde. D'après le Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Afrique est le continent le plus vulnérable au changement et à la variabilité climatiques et cette situation est aggravée, d'une part, par la combinaison de plusieurs stress à différents niveaux, et de l'autre, par la faiblesse des capacités d'adaptation. Les experts prédisent que toutes les sous régions du continent connaîtront une hausse de température, probablement plus élevée que la moyenne annuelle du réchauffement à l'échelle mondiale. Dans le même temps, la plus grande partie de l'Afrique devrait enregistrer une baisse de la pluviométrie annuelle moyenne ainsi qu'une aggravation de l'aridité et de la sécheresse. La baisse des précipitations et la hausse de la température risquent probablement de provoquer un assèchement climatique et une accentuation de l'aridité dans une partie encore plus grande du continent. Il y a lieu de noter, à cet égard, que tous les pays seront probablement sérieusement touchés par le changement climatique. Compte tenu de ce constat de plus en plus évident, les chefs d'Etats et de Gouvernements du G 8 ont, à l'occasion du sommet de Gleneagles de juillet 2005, engagé la Banque mondiale et les Banques de développement régionales à élaborer des propositions précises sur les problèmes liés au changement climatique et à la réduction de la pauvreté.

2. La présente stratégie de la Banque pour l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques y afférents se fonde sur les enseignements tirés de l'expérience, les résultats de plusieurs réunions régionales de consultations entre parties intéressées, ainsi que les recommandations Groupe de travail du Président sur le changement climatique. Elle vise essentiellement à favoriser l'élimination de la pauvreté et à contribuer à améliorer durablement les moyens de subsistance des populations. Il s'agit plus précisément de : (i) réduire la vulnérabilité des PMR à la variabilité climatique et favoriser la capacité d'adaptation au climat dans le cadre des projets de développement passés et futurs financés par la Banque pour en renforcer l'efficacité ; (ii) renforcer les capacités et les connaissances des PMR pour relever les défis du changement climatique et assurer la durabilité par le biais de réformes des politiques et des cadres réglementaires.

3. Afin d'atteindre ces objectifs, la stratégie CRMA portera sur trois grands domaines d'intervention : i) **les investissements dans des projets à l'épreuve du climat** prévoiront des mesures pour s'assurer que les actions de développement sont protégées des effets négatifs du changement et de la variabilité climatiques et des phénomènes extrêmes, et que des stratégies de développement sans effets sur le climat sont adoptées afin de retarder et d'atténuer les conséquences néfastes du changement climatique ; ii) **les réformes des politiques et du cadre juridique et réglementaire** : étant donné que le changement climatique est une notion nouvelle dans la plupart des PMR, il importe d'appuyer l'adoption de politiques à même de répondre aux risques nouveaux liés au changement climatique et de renforcer les réformes juridiques et réglementaires afin d'instaurer un environnement propice à l'adaptation et à la gestion des risques climatiques ; iii) **production de connaissances et renforcement des capacités** : l'absence de données sur le climat et la faiblesse des capacités africaines en matière d'intégration du changement climatique constituent une contrainte de taille pour la gestion des risques climatiques. La Banque utilisera, en tant que de besoin, toutes les ressources financières disponibles à l'échelle mondiale ainsi que ses guichets d'investissements pour prendre en charge les activités liées à la stratégie CRMA dans le cadre de ses opérations.

4. La mise en œuvre de la stratégie CRMA de la Banque sera intégrée à tous les niveaux des opérations. Les risques et la vulnérabilité climatiques seront mieux pris en compte dans les

documents de stratégie pays (DSP) du Groupe de la Banque et les cadres de stratégies régionales qui établissent les priorités opérationnelles de la Banque dans les différents PMR et sous régions. La Banque mettra au point des cadres d'analyse du risque climatique facilement applicables avec les méthodes, les outils et la formation nécessaires aux niveaux sous régional, national et sectoriel, ainsi qu'à ceux des programmes et projets. En ce qui concerne les vérifications préalables, les gestionnaires de chaque département des opérations procéderont, durant la phase de conception, à une évaluation rapide des propositions de programmes et projets au moyen de l'outil informatique pour définir les risques climatiques particuliers aux niveaux du pays, de la région et du secteur. Les procédures actuellement en vigueur en matière de devoir de prudence et de diligence dans la conduite des opérations seront profondément révisées pour intégrer les risques climatiques et accorder davantage d'attention aux multiples sources de vulnérabilité qui font que l'Afrique est plus menacée que les autres grandes régions du monde. Il faut également réviser les clauses de sauvegarde des opérations de la Banque. A cet égard, les directives relatives à l'évaluation de l'impact environnemental et social seront remplacées par de nouvelles directives plus complètes d'évaluation de l'impact environnemental, climatique et social qui prennent davantage en compte la vulnérabilité au changement climatique. Par ailleurs, la Banque a d'ores et déjà révisé les formats des rapports d'évaluation des projets et les documents de programmation (les DSP notamment) pour consacrer une section à la gestion des risques liés au changement climatique. D'autres révisions sont en cours, en particulier en ce qui concerne les directives de la Banque pour l'évaluation de l'impact environnemental et social, afin de prendre correctement en charge les questions liées à l'adaptation au changement climatique et à la gestion des risques y afférents.

5. **L'Unité du genre, du changement climatique et du développement durable** (OSUS) verra ses effectifs renforcés et une attention particulière sera accordée à l'amélioration des compétences du personnel de la Banque en matière d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques y afférents. Le cadre de résultats de la stratégie CRMA est aligné sur les objectifs régionaux et sur le cadre des résultats de la Banque. Le suivi se fera à deux niveaux : i) les progrès accomplis dans l'application des mesures d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques y afférents dans le cadre des investissements de la Banque. A cet égard, les indicateurs clé de performance institutionnels de la Banque pour 2009 comprennent d'ores et déjà un indicateur de la prise en compte du changement climatique dans les opérations d'investissement ; ii) le suivi des résultats à l'échelon des pays pour ce qui concerne la résilience.

6. En conclusion, la Banque africaine de développement est résolue à accompagner ses pays membres dans cette opération. Sa stratégie de gestion du risque et d'adaptation aux changements identifie les principaux domaines d'intervention prioritaires pour gérer les risques liés au changement climatique et continuer à renforcer les capacités des PMR pour leur permettre de mener à bien leurs propres projets de développement et d'atteindre les objectifs du Millénaire en la matière. Les Conseils d'administration sont priés d'examiner, pour approbation, la stratégie de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements du Groupe de la Banque.

1. INTRODUCTION

1.1 Rappel

1.1.1 Le changement climatique, dû aux gaz à effet de serre produits par les activités humaines, menace aujourd'hui gravement la croissance économique durable, la réduction de la pauvreté, la qualité de vie et la stabilité politique dans le monde. Deux rapports, en l'occurrence le *Quatrième rapport d'évaluation* de 2007 du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat¹ et la *Stern Review*² mettent en lumière ce phénomène ainsi que les risques et défis qu'il comporte. Le Groupe d'experts a présenté des preuves empiriques de la relation entre les activités socioéconomiques humaines, les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique. Pour sa part, la *Stern Review* propose une analyse coût/avantages d'une riposte concertée au changement climatique. A cet égard, elle estime que, si l'on décidait de ne « rien faire », le changement climatique pourrait entraîner des pertes de bien être à l'échelle mondiale correspondant à une perte permanente de 5 % de la consommation moyenne par habitant. Ce taux atteint 20 % si l'on tient compte de tous les effets aux niveaux environnemental et social. La revue ajoute que l'application de mesures efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui coûterait chaque année l'équivalent de 1% du PIB mondial, permettrait d'atténuer l'ampleur du changement climatique à venir et d'éviter les pertes de bien être.

1.1.2 Même si l'Afrique contribue peu à l'ensemble des émissions dans l'atmosphère de gaz à effet de serre, elle paiera le prix fort des impacts négatifs du changement climatique qui en résultera. Les dirigeants africains, à travers l'Union africaine et plusieurs conférences ministérielles sectorielles, sont de plus en plus conscients des défis du développement que pose le changement climatique et ont accordé une haute priorité à la gestion des effets néfastes du changement climatique sur le continent. Par exemple, la Huitième session ordinaire de l'Union africaine, en janvier 2007, a demandé instamment aux Etats membres et aux communautés économiques régionales (CER), en collaboration avec le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement, d'intégrer les considérations liées au changement climatique dans les stratégies et programmes de développement aux niveaux national et régional.

1.1.3 Partant du constat que les pays développés sont à l'origine de la majeure partie des concentrations dans l'atmosphère de gaz à effet de serre, les chefs d'Etat et de Gouvernement du G 8, réunis au sommet de Gleneagles, ont demandé à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement de leur soumettre des propositions sur trois grands problèmes interdépendants, à savoir l'amélioration de l'accès à des sources d'énergie de qualité, en particulier pour les populations pauvres dans le monde, la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre, en encourageant notamment les énergies propres, et l'adaptation à la variabilité climatique croissante et aux phénomènes extrêmes. Les dirigeants du G 8 et leurs homologues de cinq pays en développement ont réitéré leur engagement à relever ces trois défis à l'occasion des réunions au sommet de St Petersburg (juillet 2006), Heilingendamm (juin 2007) et Kokkaido Toyako (juillet 2008).

1.2 Document de stratégie sur la gestion du risque climatique et l'adaptation aux changements

1.2.1 En avril 2008, la Direction a présenté au Conseil d'administration un document de politique sur la *Stratégie d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques y afférents* proposée par la Groupe de la Banque. Les questions ci-après, qui ont été abordées afin de fournir de nouvelles orientations la Direction, ont été intégrées à la stratégie actuelle :

1.2.2 **Demandes des PMR:** compte tenu de la prise de conscience croissante du fait que le changement climatique comporte de graves conséquences pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des PMR, réaffirmée par le sommet de l'UA de 2007, qui a également préconisé l'intégration des questions liées au changement climatique au processus de

¹ GIEC, Groupe de travail I: "Climate Change 2007 - Summary for Policymakers", publié en février 2007.

² Stern Review: "Economic of Climate Change"; novembre 2006

développement, la Banque devrait entreprendre une action de sensibilisation à tous les niveaux. De plus en plus de pays demandent à la Banque de leur fournir des orientations et de les aider à trouver des solutions à ce problème. C'est ainsi que des équipes de la Banque travaillent actuellement avec le Maroc et la Zambie pour prendre en charge les questions liées au changement climatique, à travers notamment des études techniques. Si l'analyse de la viabilité du point de vue climatique ajoutera un paramètre au contrôle préalable, on ne doit pas le considérer comme une lourdeur bureaucratique supplémentaire ou une cause de retard dans l'exécution des projets, étant donné qu'elle sera intégrée sans heurt aux procédures ordinaires de la Banque.

1.2.3 Les domaines stratégiques prioritaires de la Banque: La stratégie CRMA actuelle est parfaitement adaptée aux priorités stratégiques de la Banque et couvre des domaines d'intervention portant sur la mise en place de l'infrastructure, notamment en milieu rural, ainsi que la gouvernance et les opérations du secteur privé.

1.2.4 Partenariats: La Banque est consciente que le travail sur l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques y afférents est une tâche gigantesque qu'aucune partie intéressée ne peut entreprendre à elle seule. Aussi, la Banque a déjà établi des liens étroits avec des partenaires importants, notamment la Banque mondiale et le DFID, et des discussions sont en cours avec d'autres partenaires (voir le tableau 2 sur les partenariats).

1.2.5 Cadre d'investissement dans l'énergie propre (CIEP): si la présente stratégie concerne l'adaptation, le Cadre d'investissement dans l'énergie propre de la Banque favorise le développement de l'Afrique à travers la sécurité énergétique et la création de nouvelles sources de financement, notamment les marchés du carbone. Ce cadre, qui vient compléter les activités relatives à l'adaptation au changement climatique et à la gestion des risques y afférents en visant des solutions pour les énergies propres et renouvelables qui s'orientent vers l'atténuation des risques climatiques, a été approuvé en mars 2008. Sa mise en œuvre progresse grâce à l'adoption d'une démarche à trois niveaux. Tout d'abord, le Programme de financement des services énergétiques à l'intention des petits utilisateurs d'énergie en Afrique (FINESSE) a permis d'appuyer plusieurs projets et documents de stratégie par pays de la Banque, notamment en ce qui concerne les questions liées aux énergies renouvelables, lors de la conception et de l'exécution des programmes. Cet apport a également permis d'identifier les principaux points d'entrée et d'évaluer la durabilité des interventions de la Banque dans le domaine des énergies renouvelables. Par ailleurs, le département des infrastructures de la Banque a mis au point des projets de centrales hydroélectriques pour améliorer l'accès à l'énergie électrique, notamment dans les zones rurales. En outre, le Département du secteur privé de la Banque a également appuyé la conception et l'exécution d'un certain nombre de projets dans le domaine des énergies renouvelables en 2008. OPSM a, pour sa part, organisé la formation de 25 responsables des investissements aux processus du Mécanisme pour un développement propre (CDM). C'est ainsi que le projet d'Olea Capital au Maroc, le projet d'une usine d'engrais azoté au Nigeria et le projet hydroélectrique de Buseruka en Ouganda ont intégré des volets CDM dès leur conception. À partir de 2009, la Banque aidera les PMR à élaborer des projets CDM en leur assurant une assistance technique et des formations pour les promoteurs des projets et le personnel de la Banque, dans le but de présenter les principales étapes du cycle des projets CDM. Comme premiers résultats, une centrale électrique à gaz en Egypte et une autre au Maroc seront mises à niveau.

1.2.6 Capacités institutionnelles: l'Unité du genre, du changement climatique et du développement durable (OSUS) a été mise en place en 2008 par le Conseil d'administration de la Banque pour renforcer les capacités institutionnelles et une forte concentration sur les résultats. Cette nouvelle structure permettra d'améliorer la visibilité, de clarifier les responsabilités et de renforcer l'obligation de rendre compte dans le cadre de l'intégration de la question du changement climatique (on trouvera de plus amples détails à la section 4.4).

1.3 Recommandations du Groupe de travail présidentiel sur les changements climatiques :

- Le Groupe de travail sept du Président sur le changement climatique a proposé la feuille de route ci-après pour la prise en charge par la Banque de la question du changement climatique qui a été intégrée aux domaines d'intervention au titre de la présente stratégie :
- La Banque aidera les PMR à s'adapter au changement climatique en accélérant la gestion des risques climatiques dans le cadre des initiatives du Groupe de la Banque à travers les mesures ci-après:
 - Analyse plus systématique de la viabilité du point de vue du changement climatique dans les domaines de l'agriculture, des infrastructures, de la gestion des ressources naturelles et d'autres projets et programmes sensibles aux conditions climatiques, afin de protéger les investissements de la Banque des risques liés au climat;
 - La conception des interventions sera guidée par une meilleure sélectivité et une focalisation sur les résultats avec un renforcement du processus de revue par les équipes des pays ;
- La Banque prêtera son concours pour la gestion des connaissances au niveau des pays, comme par exemple le programme « Clim-Dev Africa », ainsi que pour le renforcement des capacités et les investissements, afin de permettre aux pays de poursuivre leurs objectifs de développement dans un environnement caractérisé par des risques climatiques croissants.
- Le Groupe de travail sept a également recommandé à la Banque de fournir un appui sélectif pour atténuer les effets du changement climatique afin de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre découlant de la déforestation et de la dégradation des terres. Pour ce faire, la Banque mettra l'accent sur la riposte à la déforestation par le biais du Fonds pour les forêts du bassin du Congo. La généralisation de l'accès aux énergies propres et l'encouragement de l'efficacité énergétique, conformément au Cadre d'investissement dans l'énergie propre, retiendront également l'attention de la Banque dans un souci d'accélérer davantage la gestion des risques climatiques. A cet effet, la Banque appuiera le renforcement des capacités, le financement par le carbone et la mobilisation de ressources, ainsi que le renforcement des domaines d'intérêt et une meilleure utilisation du programme opérationnel de base.

1.4 Processus de consultation et leçons tirées

1.4.1 En collaboration avec la Banque mondiale, le Groupe de la Banque a tenu une série de consultations avec les parties intéressées externes sur la stratégie proposée. Des représentants des secteurs public et privé des sous régions de l'Afrique ont participé à des consultations organisées en mai et juin 2008 en Tunisie, en Afrique du Sud, en Ethiopie et au Sénégal. Les participants ont donné leur accord pour les domaines d'intervention proposés par la Banque, comme l'indique le document de politique, et souligné la nécessité de prévoir un appui financier suffisant pour mettre en œuvre les interventions dans le cadre du processus d'adaptation. Les propositions et les observations issues de ces consultations, ainsi que les examens internes approfondis réalisés par la Banque ont largement contribué à l'élaboration de la stratégie CRMA.

1.4.2 Le processus de consultation de la Banque et l'expérience d'institutions similaires ont permis de tirer les enseignements ci-après:

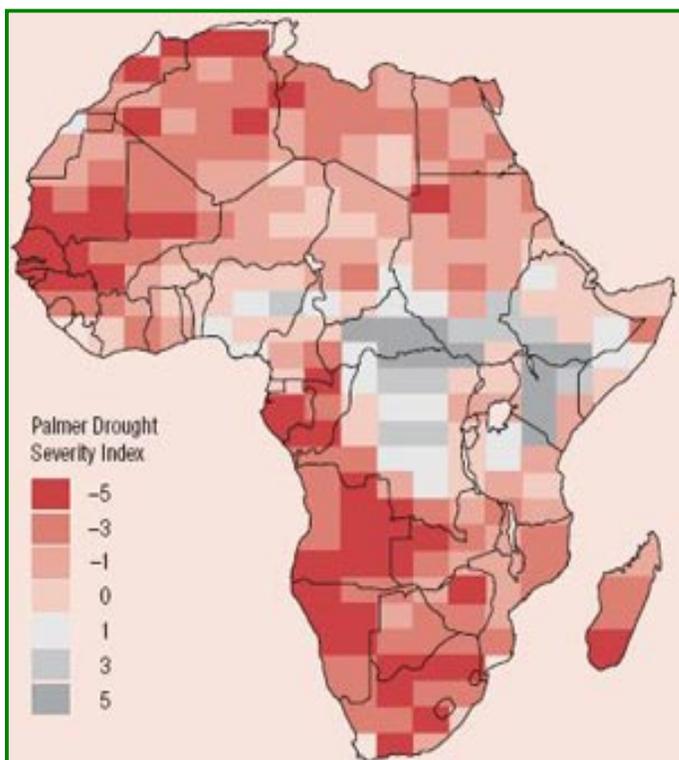
- Les PMR doivent assurer la maîtrise d'œuvre du processus de gestion des risques climatiques et d'adaptation et l'intégrer à tous les niveaux de la planification du développement;

- Le renforcement des capacités et l'habilitation des institutions nationales à gérer les risques climatiques permettront de favoriser la viabilité des mesures visant à faire face au changement climatique aux plans national et régional ;
- Les questions liées à l'égalité hommes-femmes doivent être clairement identifiées dans toutes les démarches en rapport avec l'adaptation et la gestion des risques climatiques et y être pleinement et systématiquement intégrées ;
- La participation des communautés locales à la conception des démarches envisagées pour faciliter l'adaptation au changement climatique est indispensable afin de mettre à profit le savoir et les techniques autochtones qui ont fait la preuve de leur efficacité.
- Des sources et des instruments de financement novateurs doivent être élaborés et mis à la disposition des pays pour leur permettre d'assumer le coût croissant de l'intégration de la question de l'adaptation au changement climatique au processus de développement;
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie CRMA de la Banque, il importe de définir clairement l'obligation de rendre compte, d'assurer le suivi et d'établir les rapports nécessaires afin de garantir que les activités programmées sont correctement exécutées et prises en compte ;

2. FAIRE FACE AUX RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE

2.1 Portée, ampleur et échéances

2.1.1 Les effets du changement climatique sur le développement sont multiples. *Premièrement*, les phénomènes météorologiques extrêmes, comme les vagues de chaleur, les sécheresses, les tempêtes et les inondations menacent directement la vie, les moyens de subsistance et les biens socioéconomiques. Les petits états insulaires sont spécifiquement vulnérables aux cyclones



tropicaux et des montées de tempêtes en plus de la disponibilité limitée de ressources naturelles comme l'eau douce et des modèles d'utilisation de terre. *Deuxièmement*, la variabilité du climat influe fortement sur la performance des économies en développement en particulier, en raison de leur forte dépendance des ressources naturelles, notamment l'agriculture pluviale. *Troisièmement*, le changement climatique peut compromettre le rendement des investissements, notamment en cas de pluviométrie excessive ou insuffisante. *Quatrièmement*, l'incertitude et l'imprévisibilité climatiques risquent de décourager les investisseurs et affaiblir durablement la croissance économique. *Cinquièmement*, la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes compromettent la viabilité et la performance des infrastructures

économiques et sociales et réduisent leur rentabilité. *Sixièmement*, les populations pauvres sont les plus touchées par le changement climatique, ce qui réduit l'impact des actions de lutte contre la pauvreté.

Figure 2.1. Prévisions en matière de sécheresse d'ici le milieu du siècle

2.1.2 D'après le GIEC,³ l'Afrique est le continent le plus exposé aux effets du changement et de la variabilité climatiques et sa situation est aggravée par l'interaction de nombreux stress à différents niveaux d'une part, et la faiblesse des capacités d'adaptation aux nouvelles conditions climatiques, de l'autre. Les experts du changement climatique prédisent que toutes les sous régions du continent connaîtront une hausse de température probablement plus élevée que la moyenne annuelle mondiale⁴. Dans le même temps, la plupart des régions du continent devraient enregistrer une baisse de la pluviométrie annuelle, une aridité accrue et davantage de sécheresses. La baisse de la pluviométrie et la hausse de la température devraient provoquer un assèchement climatique net et une aggravation de l'aridité et de la sécheresse (**Figure 2.1**). Il y a lieu de noter que tous les pays africains seront, selon toute probabilité, sérieusement touchés par le

3 IPCC, Groupe de travail 2: "Climate Change 2007 – Impacts, Adaptation and Vulnerability"; Chapitre 9: "Afrique", p.433-467.

4 IPCC, Groupe de travail 1: "Climate Change 2007 – The Physical Science Basis"; Chapitre 11: "Projections climatiques régionales"

changement climatique. En plus et dans leur dernière rencontres à Londres le G20 ont explicitement demandé aux BMD de prendre un rôle plus proactif dans la promotion de l'énergie propre et "la transition verte". Tandis que le rôle de l'Afrique dans les causes de GES est limité, il y a un besoin continu de mitiger par la promotion de technologie carbonique basse et les options d'infrastructure qui réduit clairement les risques climatiques.

2.1.3 La perte des moyens de subsistance, sous l'effet de la sécheresse, constitue l'un des principaux inducteurs de mouvements de population, qui peuvent entraîner des maladies supplémentaires. Les sécheresses, en particulier dans les zones rurales, ont tendance à induire l'exode rurale, favorisant l'expansion de l'urbanisation et l'aggravation des conditions socioéconomiques déjà difficiles, du fait de la forte croissance démographique dans les villes. L'on estime que 72 % des citoyens africains vivent dans des taudis ayant des systèmes de drainage particulièrement défectueux, et sont spécialement exposés aux inondations et aux maladies. Plus de 25 % de la population africaine vivent sur une bande côtière, longue de 100 kilomètres. Trois régions sont particulièrement vulnérables, en tant que zones d'installation de populations et en tant qu'écosystèmes. Il s'agit de la ligne côtière d'Afrique de l'Est, située entre le Kenya et le sud du Mozambique, de zone la zone côtière de la Mer rouge et la côte ouest-africaine. Une augmentation du niveau de la mer de 0,5 mètre, comme le prévoit l'IPCC pour le milieu de ce siècle, pourrait entraîner des pertes équivalant à plus de 10 % du PIB actuel des pays concernés.

2.1.4 Les risques auxquels l'Afrique est exposée sont aggravés par toute une série d'insuffisances structurelles et endémiques qui, à leur tour, subiront les effets négatifs du changement climatique. La pauvreté endémique et très répandue est la première de ces insuffisances. C'est ainsi qu'en Afrique subsaharienne, trois personnes sur quatre vivent avec moins de deux dollars par jour et la réduction du PIB sous l'effet du changement climatique ferait que le nombre de personnes dans cette situation sera multiplié par 2100 (100 millions de personnes en Afrique).

2.1.5 Les femmes sont de plus en plus gravement touchées par le changement climatique. Dans la plupart des pays africains, la société compte avant tout sur les femmes pour assurer l'entretien de la famille, mais cette tâche devient de plus en plus dure à mesure que les rendements des principales cultures vivrières deviennent incertains à cause de l'instabilité de la pluviométrie. Les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes, en matière de droits fonciers et d'accès à la technologie et à l'information, compromettent la capacité des femmes à gérer les risques climatiques actuels et à adapter leurs moyens de subsistance aux tendances du changement climatique dans le long terme. La propagation du paludisme et d'autres maladies infectieuses dans de nouvelles zones aggravera les risques pour les femmes enceintes, les nourrissons et les enfants non immunisés. A la faveur de la priorité accordée à la prise en compte des questions de genre et de l'autonomisation économique des femmes, la Banque accorde une place de plus en plus importante à l'atténuation des effets du changement climatique sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Plus particulièrement, la Banque œuvre avec d'autres partenaires à définir les points d'entrée en ce qui concerne l'intégration des questions de genre dans les cadres traitant du changement climatique.

2.2 Options pour l'Afrique en matière de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements

2.2.1 S'il est vrai que le changement climatique peut s'avérer avantageux dans certaines zones, dans l'ensemble, ses nombreux effets négatifs et leurs conséquences sont sans commune mesure avec les rares aspects positifs. Les pays doivent mettre en œuvre simultanément trois ripostes prudentes (**Figure 2.2**): **Tout d'abord et dans l'immédiat, ils doivent mettre en place les capacités nécessaires pour gérer les risques climatiques actuels.** De nombreux pays ont déjà adopté des politiques et des plans pour gérer notamment les risques financiers, sanitaires,

agricoles et énergétiques. Les ripostes à la variabilité et au changement climatique, notamment les phénomènes extrêmes, devraient également être intégrées et prises en charge dans le cadre de ces mêmes stratégies nationales de gestion des risques. Une telle approche permettrait de renforcer les processus de prise de décisions en exigeant que des stratégies et des mesures de gestion des risques découlant de la variabilité et du changement climatiques soient intégrées aux programmes et projets ;

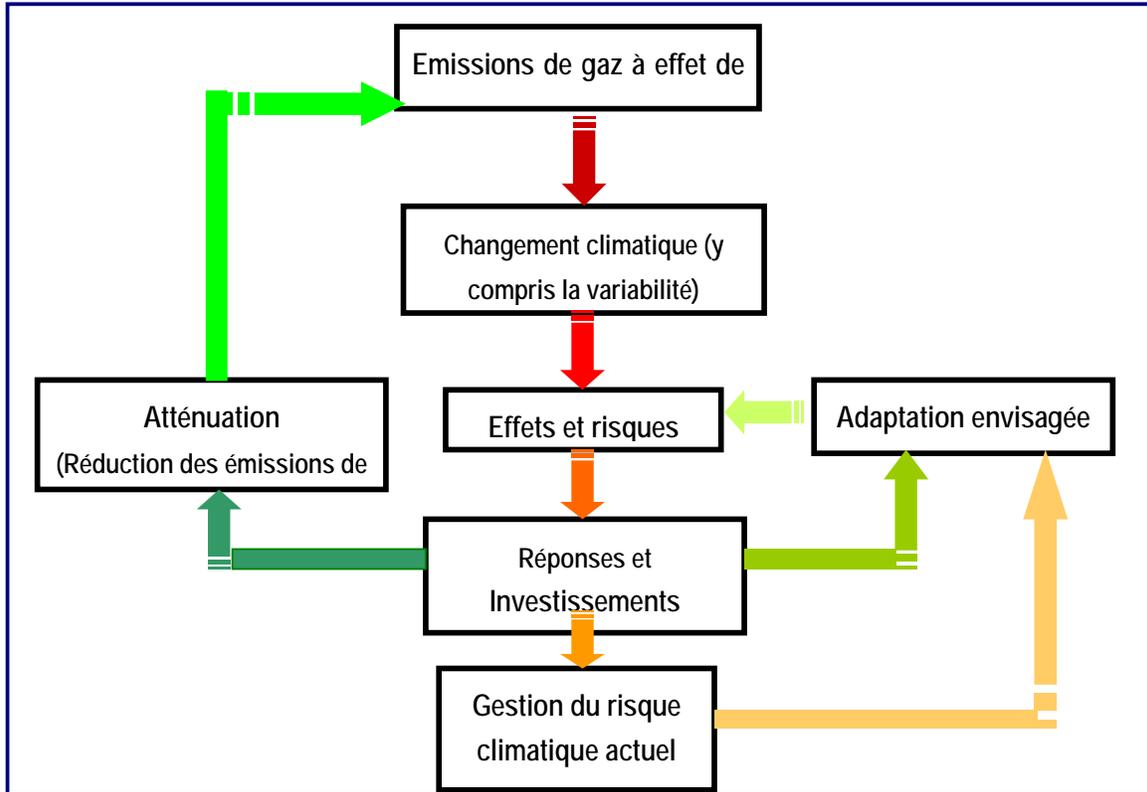


Figure 2.2: Cadre pour la gestion des risques climatiques et l'adaptation

2.2.2 **Deuxièmement, les sociétés doivent s'adapter** (voir l'encadré 2.1 pour des exemples de stratégies d'adaptation) au changement climatique et aux nouvelles conditions. *L'adaptation* permet aussi bien aux communautés locales qu'aux pays de se protéger et de maintenir leur bien-être face au changement climatique à long terme et à ses effets sur l'environnement. Pour ce faire, les pays et les communautés doivent introduire progressivement des changements fondamentaux dans l'économie, les processus et techniques de production, les moyens de subsistance, les modes de consommation, les systèmes de valeurs, l'organisation et le gouvernance, etc., pour être en meilleure harmonie avec un climat définitivement transformé ou un climat en constante évolution. L'adaptation est essentiellement locale, étant donné que les effets directs du changement climatique sont ressentis au niveau local. Les mesures de riposte doivent donc être adaptées aux conditions locales. Cependant, si l'on veut qu'elles portent leurs fruits, ces mesures doivent s'appuyer sur des politiques et des stratégies nationales.

2.2.3 **Troisièmement, la communauté internationale doit, dans le cadre d'un nouvel instrument qui fera suite au Protocole de Kyoto,** appliquer des mesures efficaces et de grande portée pour réduire substantiellement les émissions de gaz à effet de serre dans la perspective d'atténuer le changement climatique et ses effets à long terme. Sachant que l'Afrique produit actuellement moins de 5 % des émissions mondiales des gaz à effet de serre, et qu'elle en a produits encore moins par le passé, la gestion efficace des risques climatiques et l'adaptation à long terme constituent des ripostes prioritaires pour les pays africains dans ce domaine. **Aussi, la**

démarche la plus efficace consiste à gérer les risques climatiques actuels découlant des phénomènes extrêmes dans le cadre de stratégies d'adaptation à long terme, afin d'assurer une résilience à long terme qui permette de faire face aux évolutions futures des risques liés au climat.

2.2.4 Etant donné que la gestion des risques liés au climat est fonction de nombreux aspects du développement économique, la mise en œuvre des activités d'adaptation sera d'autant plus efficace que cette gestion s'inscrira dans le cadre plus large des activités de développement. Plusieurs pays africains ont élaboré des stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que des plans d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et d'autres plans d'adaptation. L'idéal serait que ces plans soient intégrés au processus DSRP pour une planification plus cohérente et un financement plus conséquent des priorités en matière d'adaptation.

Encadré 2.1. Exemples d'adaptation

On trouvera ci-après quelques exemples d'adaptation possible au changement climatique:

- ◆ Mise au point de nouvelles souches végétales ou animales résistantes à la sécheresse et mieux adaptées à l'évolution des conditions climatiques, notamment la hausse de la température, la baisse et l'imprévisibilité de la pluviométrie etc.;
- ◆ Etablissement de nouvelles normes techniques et sociales pour les établissements humains et la construction de maisons individuelles pour maintenir une température et une humidité constantes avec une consommation minimale d'énergie par habitant.
- ◆ La modification des comportements pour améliorer l'efficacité énergétique et une meilleure valorisation sociale des écosystèmes naturels, comme les forêts, traduisent dans les faits l'adaptation à la réalité du changement climatique.

2.2.5 Malheureusement, ce n'est pas le cas et les décideurs africains seront de plus en plus confrontés à la nécessité d'intégrer la stratégie CRMA au secteurs concernés et aux politiques sectorielles, de formuler une politique appropriée et de mettre en place un environnement institutionnel à même de favoriser les actions d'une large gamme d'intervenants et de contribuer à reproduire les initiatives réussies. La **figure 2.3** présente une approche type, fondée sur les risques, pour l'intégration de la stratégie CRMA.

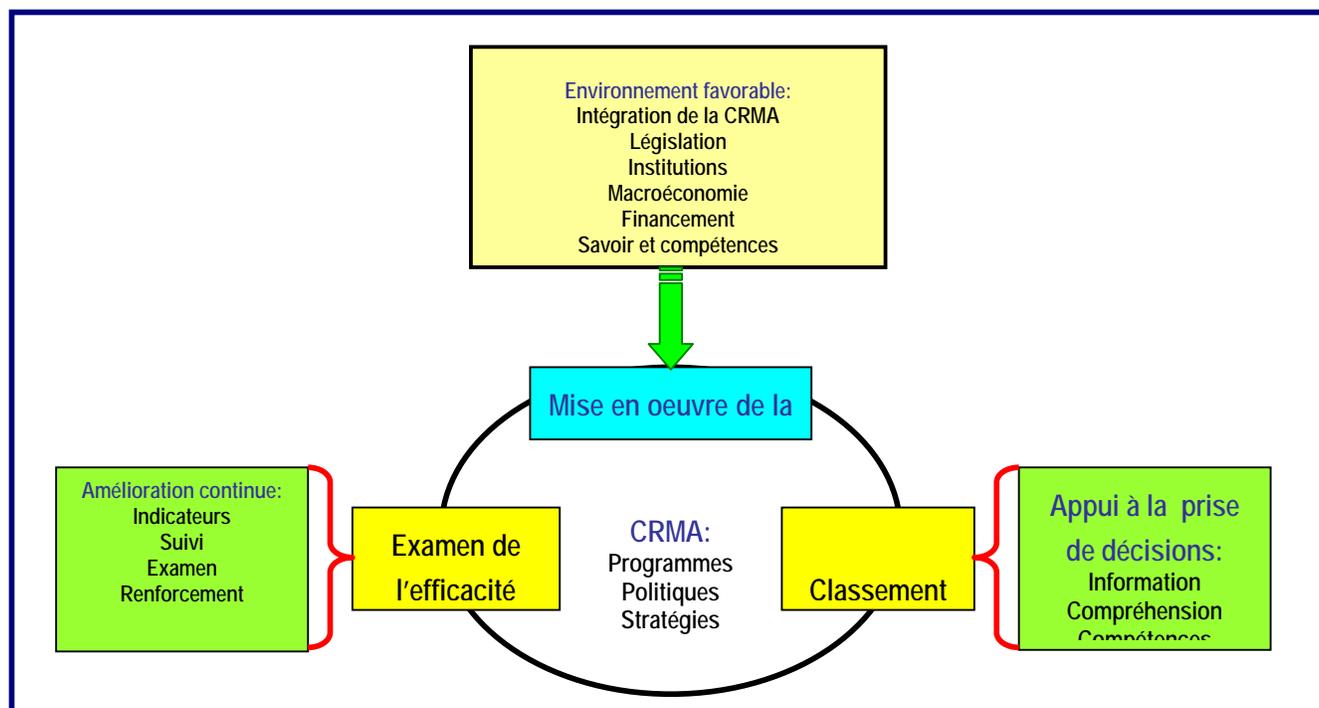


Figure 2.3: Cadre et méthodologie types pour l'intégration de la gestion des risques climatiques et l'adaptation (Adapté de BAD, 2005)

2.3 Défis et opportunités

2.3.1. Les pays africains sont confrontés à plusieurs défis s'agissant de l'intégration de la question de l'adaptation au changement climatique et de la gestion des risques y afférents à la planification et à la politique du développement, ainsi qu'aux projets d'investissements publics et privés. Ces défis seront pris en considération et traités pendant la mise en œuvre de la CRMA. Ils peuvent se résumer comme suit:

Pénurie de données climatiques fiables, utiles et pratiques. L'information est primordiale pour la planification de l'adaptation au changement climatique, Les pays qui ne disposent pas des capacités et des ressources nécessaires pour suivre l'évolution météorologique, en prévoir les effets et évaluer les risques, ne peuvent fournir à leur population des données de qualité et sont moins bien armés pour définir les investissements et les politiques susceptibles de réduire la vulnérabilité. La densité des stations météorologiques en Afrique est la plus faible du monde avec une station pour 25 460 km², soit un huitième de la norme recommandée par l'Organisation météorologique mondiale (OMM). A titre de comparaison, les Pays-Bas comptent une station pour 726 km², soit quatre fois plus que la norme de l'OMM.

Faiblesse des capacités institutionnelles permettant de gérer efficacement les risques et de s'adapter au changement climatique. L'exposition aux risques est fonction à la fois du développement humain antérieur, des politiques publiques en vigueur et des capacités institutionnelles. Bien entendu, toutes les inondations ou tempêtes ne produisent pas des catastrophes. Un même phénomène peut avoir des conséquences différentes selon les pays. Les effets dévastateurs des inondations de 2000/2001 ont été aggravées par les problèmes de gouvernance, le manque de financements et la faiblesse des capacités de préparation et de riposte aux catastrophes, ce qui n'a pas permis aux institutions publiques d'organiser les opérations de

secours et de relèvement de manière efficace. L'intégration de l'adaptation au changement climatiques et la gestion des risques y afférents aux activités de développement se heurte à deux obstacles d'ordre institutionnel en Afrique, à savoir l'absence d'institutions appropriées à tous les niveaux et le dysfonctionnement chronique des dispositifs institutionnels existants.

Intégration limitée dans les ministères concernés en Afrique. Le changement climatique touche un grand nombre de secteurs. Il faut donc que tous les ministères concernés interviennent à tous les niveaux, de l'échelon central à l'autorité locale. Un grand nombre de ministères concernés en Afrique agissent en solo et il n'est pas rare de voir plusieurs ministères en charge d'une même ressource. C'est ainsi que, dans certains pays, il existe un ministère des ressources en eau, un ministère de l'agriculture et des ressources naturelles et un ministère de l'irrigation avec compétence sur l'eau, ce qui rend difficile l'intégration du changement climatique à la planification des ressources en eau.

Contraintes financières: les moyens financiers constituent le plus gros obstacle aux activités d'adaptation au changement climatique et à l'intégration de cette notion au processus de planification à l'échelle nationale. Les coûts estimatifs actuels sont indicatifs et dépendent du scénario du changement climatique et de l'ampleur des mesures d'adaptation envisagées. Cela étant, d'après certaines études, le coût total des activités d'adaptation en Afrique se situe entre 2 et 10 milliards de dollars par an (PNUD 2007).

2.3.2 A coté des défis, il y a aussi des **opportunités** d'intégrer l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques y afférents à la planification du développement, ce qui fera également l'objet d'une étude lors de la mise en œuvre de la CRMA. Ces opportunités sont notamment les suivantes :

L'absence de structures traitant du changement climatique est une occasion pour prendre en compte les questions liées au changement climatique dans des institutions renforcées. L'intégration du changement climatique est une notion nouvelle en Afrique et l'absence d'organismes spécialisés offre l'occasion de créer des institutions appropriées en les dotant des moyens nécessaires pour leur permettre de relever tous les défis. On pense qu'il est plus rentable de créer des institutions avec des missions nouvelles que d'essayer de réformer les institutions existantes pour leur confier des tâches supplémentaires qui ne figuraient pas dans leur mandat initial.

Disponibilité du savoir et des techniques, notamment les systèmes de connaissances autochtones. Le changement climatique n'est pas une nouveauté en Afrique et de nombreuses communautés locales, qui sont confrontées à ce défi depuis des années, ont accumulé une somme de connaissances très variées dont l'on pourrait s'inspirer pour élaborer des méthodes d'adaptation et intégrer les stratégies d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques y afférents.

L'Afrique bénéficie de la bienveillance et de la compréhension de la communauté internationale

Les partenaires de développement se déclarent prêts à mettre en place des partenariats pour l'Afrique afin de l'aider à atteindre ses objectifs de lutte contre la pauvreté. Cette disponibilité s'étend aux problèmes que pose le changement climatique compte tenu de la menace qu'ils font peser sur la réduction de la pauvreté à travers le continent.

Opportunité d'un développement vert: Compte tenu de son faible niveau de développement technique, l'Afrique a devant elle une bonne occasion de concevoir une démarche durable vers un développement fondé sur un recours limité au carbone, sans avoir à reproduire les modèles du monde industrialisé.

3. STRATÉGIE DE GESTION DU RISQUE CLIMATIQUE ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS

3.1 Principes directeurs

3.1.1 Le Groupe de la Banque organisera son appui dans le cadre de la stratégie CRMA dans la limite de son mandat, de son avantage comparatif et de ses orientations stratégiques à moyen terme. Les activités seront progressivement intensifiées à mesure que les capacités internes seront renforcées. La Banque tirera systématiquement les enseignements de ses activités opérationnelles dans ce domaine afin d'améliorer l'efficacité de son aide aux PMR. Elle s'emploiera également à renforcer sa collaboration avec les organismes de développement partenaires, notamment par l'identification et la promotion des bonnes pratiques liées aux opérations d'adaptation et de gestion des risques à l'échelle du pays, ainsi que les méthodes et instruments d'analyse, et en harmonisant, voire même en finançant, les activités communes. Les activités du Groupe de la Banque dans ce domaine seront guidées par les principes ci-après :

3.1.2 *Maîtrise d'œuvre nationale et adaptation aux priorités*: Conformément aux principes de base de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le Groupe de la Banque s'efforcera, dans la limite de ses ressources, de répondre rapidement aux demandes de ses Etats membres. Ses activités opérationnelles d'appui dans le cadre de la stratégie CRMA seront alignées sur les priorités des PMR, telles que définies dans les plans de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les stratégies sectorielles nationales et sous régionales, ainsi que dans les Plans d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA). Les activités opérationnelles seront conçues de façon à analyser de manière appropriée les caractéristiques de l'exposition au risque et les points vulnérables de chaque pays ou région.

3.1.3 *Intégration régionale*: le changement et la variabilité climatiques sont des phénomènes régionaux dont les effets négatifs touchent plusieurs pays de la région concernée. Aussi, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques y afférents nécessitera une collaboration renforcée et un suivi constant de la part des pays concernés pour protéger les biens publics mondiaux et régionaux.

3.1.4 *Sélectivité*: l'appui aux PMR dans ce domaine sera très ciblé et sélectif en tenant compte des avantages comparatifs et des domaines de compétence de la Banque par rapport à d'autres sources d'aide au développement. Cela consistera également à donner la priorité aux technologies à faible teneur en carbone.

3.1.5 *Intégration des risques climatiques actuels et changement climatique à long terme*: Les causes météorologiques de la variabilité climatique ne sont pas bien connues, même dans les milieux scientifiques spécialisés. La Banque adoptera donc une approche intégrée pour aider les PMR à réduire leur vulnérabilité à la variabilité climatique actuelle, ainsi qu'aux phénomènes météorologiques extrêmes et à s'adapter aussi bien aux risques qu'aux opportunités liés au changement climatique à plus long terme.

3.1.6 *Partenariats*: Afin de fournir aux PMR un appui approprié et de favoriser la production de savoir, la Banque s'efforcera d'établir des synergies avec les interventions d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux du secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile.

3.1.7 *Comptabilité du carbone* : Etant donné que certains des investissements de la Banque contribueront aux émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, la CRMA prendra progressivement en compte ces gaz à effet de serre en vue de les contrebalancer.

3.2 Buts et objectifs

3.2.1 Etant donné que certaines études établissent un lien entre la pauvreté et l'absence de capacités d'adaptation durables, **la stratégie d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques y afférents de la Banque vise en premier lieu à accélérer les progrès sur la voie de l'élimination de la pauvreté et à contribuer à améliorer durablement les moyens de subsistance des populations.** A cet effet, il s'agira plus précisément de :

- (i) Réduire la vulnérabilité des PMR à la variabilité du climat et renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique des investissements passés et à venir financés par la Banque pour améliorer leur efficacité ; (ii)
- (ii) Renforce les capacités et les connaissances des PMR pour faire face au changement climatique et assurer la viabilité des projets en mettant en œuvre des réformes politiques et réglementaires.

3.3 Domaines d'intervention

Afin d'atteindre ces objectifs, trois grands domaines d'intervention bénéficieront d'un appui dans le cadre de la stratégie CRMA:

3.3.1 Investissements dans la mise à l'épreuve du climat

3.3.1.1 Cette intervention vise essentiellement à renforcer la résilience, en analysant la viabilité des projets d'investissements du point de vue climatique et en faisant en sorte qu'ils soient réalisés comme prévu afin de contribuer à réduire la pauvreté. L'analyse de la viabilité des investissements de la Banque du point de vue climatique et l'appui aux PMR pour leur permettre de garantir la résilience de leurs investissements pour le développement favorisera une meilleure adaptation au changement climatique et aux phénomènes extrêmes. **Si l'on veut que les infrastructures du continent puissent s'adapter plus facilement au changement climatique, il faut les adapter à la nouvelle situation en intervenant aux niveaux de la conception, de la construction, du fonctionnement et de la maintenance pour leur permettre de répondre aux nouvelles exigences. Aussi, ce domaine d'intervention sera consacré à l'investissement dans l'amélioration de la résilience et à l'analyse de la viabilité des infrastructures économiques et sociales du point de vue climatique.**

3.3.1.2 L'analyse de la viabilité des investissements de la Banque du point de vue de l'adaptation au changement climatique et l'appui aux PMR pour améliorer la résilience de leurs investissements pour le développement renforceront l'adaptation au changement climatique et la capacité des infrastructures à résister aux phénomènes extrêmes, tels que le réchauffement, les tempêtes, les pluies torrentielles et les inondations. Cette activité n'implique pas de conditionnalités supplémentaires mais plutôt la prise en compte des mesures d'adaptation aux changements climatiques au stade de la conception. Compte tenu de la durée moyenne du cycle de mise en œuvre des projets de la Banque, les opérations du Groupe de la Banque approuvées à partir de 2007 pourraient faire l'objet de mesures d'adaptation. Cependant, cela n'exclue pas la possibilité d'analyser de nouveau certains projets à haut risque approuvés avant 2007, en vue de leur adaptation.

3.3.1.3 Le personnel de la Banque aura le devoir de vigilance dans l'application des procédures de gestion des risques climatiques appropriées aux différents niveaux d'exposition (voir annexe 1) à tous les stades du cycle des projets de la Banque pour s'assurer que les opérations financées par le Groupe ont un niveau de résilience suffisant. La variabilité du climat et les phénomènes extrêmes représentent une menace pour l'intégrité structurelle, la stabilité, le fonctionnement et le rendement des infrastructures et compromettent le retour sur investissement. Dans le cadre de la stratégie CRMA, un appui sera fourni pour la mise au point et l'adoption de nouvelles normes d'ingénierie et d'architecture, ainsi que de nouveaux matériaux de construction

et codes d'utilisation et d'entretien de tous les types d'infrastructures, y compris les infrastructures de sécurité améliorées, afin de renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique. Dans le cas de conditions climatiques plus difficiles, la stratégie visera à renforcer les investissements dans les infrastructures de sécurité et la mise au point de matériaux de construction plus résistants. Outre les infrastructures, la stratégie s'efforcera d'analyser la viabilité des projets d'investissements du point de vue climatique dans tous les secteurs sensibles, notamment les routes, l'énergie, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles.

3.3.2 Politiques et réformes juridiques et réglementaires

3.3.2.1 Afin de réunir les conditions pour une adaptation durable au changement climatique, en particulier pour les investissements et autres interventions des PMR et de la Banque dans le cadre des activités de développement, il importe de mettre en place un cadre approprié à cet effet, notamment en ce qui concerne les politiques et les réformes juridiques. La Banque emploiera certains de ses instruments d'appui budgétaire pour entreprendre les activités énoncées au titre de ce domaine d'intervention. Ce domaine d'intervention couvrira, entre autres, les activités ci-après:

- Mise en place de mécanismes pour prévenir et, si possible, inverser le processus de dégradation des sols et favoriser le reboisement et les pratiques d'exploitation durable des terres;
- Réunir un consensus chez les principaux groupes concernés sur les stratégies opérationnelles pour contrer les risques liés au changement climatique à mettre en œuvre dans les secteurs sensibles au climat dans les différentes sous régions.
- Aider les gouvernements à élaborer et intégrer des stratégies de gestion des risques climatiques aux politiques nationales de développement sectoriel et à appliquer des réformes institutionnelles pour améliorer les résultats. A cet effet, on pourrait citer l'élaboration de plans, de réformes foncières et de règlements pour le secteur de la pêche qui soient adaptables au changement climatique, ainsi que la création des conditions propices aux plans des politiques et du cadre juridique et réglementaire pour les vecteurs de l'assurance contre les risques climatiques ;
- Aider les gouvernements, les autorités municipales et l'administration locale à améliorer la planification des établissements humains pour les protéger des risques climatiques, et mettre en place et renforcer les capacités pour mieux gérer les situations d'urgence naturelles et réagir efficacement à la propagation des maladies tropicales dans de nouvelles zones ;
- Etablir des normes anti pollution pour les fleuves, bassins et lacs africains et renforcer la coopération entre pays frontaliers pour la gestion des ressources en eau.
- Renforcer la réglementation pour le contrôle des industries extractives, notamment le pétrole, le gaz et les pierres précieuses qui utilisent des techniques nocives pour l'environnement naturel. Il faut également surveiller ces industries de près pour garantir la conformité avec les sauvegardes, les normes et les codes internationaux ;

3.3.3 Production de connaissances et renforcement des capacités

3.3.3.1 Le concours de la Banque dans ce domaine devrait permettre de renforcer les capacités pour produire et utiliser des données climatiques et des pratiques qui ont fait leurs preuves, afin d'améliorer la gestion des risques climatiques. L'intervention de la Banque a pour but de:

- Fournir un appui pour la mise en place de *systèmes de données climatiques*, à l'instar du Programme Clim-Dev Africa, mis en œuvre conjointement par la Banque, l'Union africaine et la CEA. Cela étant, il y a lieu de rappeler que des systèmes de surveillance et de données climatiques existent déjà en Afrique. La Banque participera au renforcement et à l'amélioration des structures en place sur la base des évaluations des besoins nationaux et régionaux, pour en faire des systèmes d'alerte avancée aux niveaux national et régional. En ce qui concerne l'importante question de la *préparation aux catastrophes dans les PMR*, il sera mis à la disposition de ces derniers, en temps voulu, des données exploitables par le biais du Programme Clim-Dev Africa et de ses systèmes d'alerte avancée. Par ailleurs, la modalité de la Banque concernant l'aide humanitaire et les secours d'urgence, qui vient d'être révisée, permettra de fournir l'aide nécessaire au lendemain des catastrophes.
- Renforcer les capacités des négociateurs africains en prévision des discussions post-Kyoto, notamment dans l'exploitation des ressources et avantages actuellement disponibles. A noter que la Banque a organisé une réunion avec le secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) qui a été mandatée par l'Union africaine pour superviser le processus et préparer les représentants africains à participer avec succès à la négociation des accords post-Kyoto. La Banque a d'ores et déjà tenu des discussions sur les domaines devant bénéficier de son appui à l'AMCEN, dans le cadre de la préparation de l'Afrique en vue de la négociation d'un accord post-Kyoto sur le climat, qui sera conclu en décembre 2009 à Copenhague (Danemark). Il y a lieu de noter à cet égard que l'Afrique n'a guère bénéficié de l'accord de Kyoto et de ses mécanismes financiers, notamment le Mécanisme pour un développement propre (CDM) dont à peine trois pour cent des projets se trouvent en Afrique. Etant donné qu'un nouvel accord est en cours de négociation, l'Afrique doit défendre une position commune et cohérente dans ce processus
- Aider les PMR à accéder aux financements des activités en rapport avec le changement climatique auprès des sources multilatérales et bilatérales ;
- Renforcer également les capacités des PMR à travers la formation des responsables des principaux ministères concernés par les questions climatiques et l'amélioration de la surveillance des effets du changement climatique sur les secteurs sensibles de chaque sous région, en diffusant notamment les connaissances et les résultats des institutions de recherche ;
- Aider les autorités nationales et sous régionales en charge des infrastructures (par exemple les autorités chargées des ports et de la régulation marine, les départements des transports, les autorités en charge du réseau routier, des réseaux électriques sous régionaux, de l'aviation civile, etc.) à mieux intégrer la question du changement climatique à leurs plans d'infrastructure à long terme ; etc.

3.4 Modalités et instruments de financement de la stratégie CRMA

3.4.1 Le coût de l'adaptation au changement climatique en Afrique est estimé entre 2 et 7 milliards de dollars EU par an. A cet égard, la Banque favorisera l'utilisation de toutes les ressources disponibles aux niveaux national et mondial. A titre d'exemple, en ce qui concerne l'évaluation des projets du point de vue de la protection contre les effets du changement climatique qui ont déjà été approuvés, la Banque mettra à profit ses partenariats et sa connaissance des ressources réservées à l'échelle mondiale pour le changement climatique. Le principal coût d'implication tel que prévu par le CRMA est lié à la mise à l'épreuve du changement climatique des nouveaux projets et ceux en cours d'élaboration. Ce coût est estimé environ à 20 millions UA, pour la période 2009 à 2011. Il est également envisagé que le

renforcement des capacités, du savoir faire professionnel et également les réformes politiques et réglementaires des PMRs, seront guidés par la demande des pays selon la conception des projets.

3.4.2 Comme indiqué plus haut, la Banque fera appel à toutes les ressources disponibles pour répondre aux besoins de la prise en charge de l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques y afférents en Afrique. La présente stratégie s'étalera sur trois ans (2009-2011), ce qui devrait permettre de renforcer suffisamment les capacités des PMR pour leur permettre d'accéder par leurs propres moyens aux ressources mondiales disponibles. A ce moment là, le rôle de la Banque consistera à fournir aux PMR l'appui et les orientations techniques pour l'intégration des questions liées au changement climatique. Il est également envisagé que vers l'année 2011, la Banque aura progressé dans le travail d'analyse des risques climatiques de telle façon que l'intégration des mesures d'adaptation à la conception de ses projets deviendra systématique et fera l'objet d'un suivi régulier de la part d'OSUS et ORQR au titre du cadre des résultats. A cet effet, la Banque fera appel à toutes les ressources financières disponibles :

3.4.3 **Ressources internes:** Pour les projets en cours, la Banque intégrera les mesures d'adaptation au stade de la conception en étroite consultation avec les pays en évaluant de manière claire les avantages à long terme de l'amélioration de la résilience.

3.4.4 **Fonds d'investissement climatique:** En partenariat avec les banques régionales de développement, la Banque mondiale gère les Fonds d'investissement climatique (FIC) d'une valeur de 6,1 milliards de dollars EU. Ces fonds ont deux grandes composantes, à savoir le Fonds pour les technologies propres (FTP) doté de 5,1 milliards de dollars EU, et de nombreux petits fonds regroupés sous l'appellation de Fonds stratégiques pour le climat (FSC). La Banque est représentée aux comités des fonds d'affectation spéciale du FTP et du FSC. Six pays africains ont été sélectionnés pour bénéficier de financements des FIC. L'Egypte est l'un des premiers pays africains retenus et la Banque se chargera de l'exécution. Il est vrai que tous les pays africains ne peuvent pas bénéficier de ces financements, mais la Banque travaillera étroitement avec les PMR pour renforcer leurs capacités et leur permettre ainsi d'accéder à toutes les ressources disponibles à l'échelle mondiale.

3.4.5 **Fonds pour l'environnement mondial:** En plus des FIC, la Banque mobilisera d'autres ressources pour permettre aux PMR de prendre en charge les problèmes liés au changement climatique par le biais du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui consacre près de 250 millions de dollars EU par an à des projets dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et du transport durable. Le FEM se prépare également à ouvrir un fonds destiné aux activités d'adaptation d'un montant d'environ 700 millions de dollars EU. **En sa qualité de partenaire du FEM chargé de l'exécution, la Banque aidera les PMR à présenter au FEM des propositions de projets qui nécessitent un financement supplémentaire.** La Banque a déjà aidé des PMR à obtenir des ressources du FEM, en partenariat avec le PNUE, le PNUD et la Banque mondiale. Tous ces projets dépendent fortement d'une gestion durable des terres et des ressources en eau.

3.4.6 **Le Fonds pour les forêts du bassin du Congo (FFBC):** Ce fonds constitue une autre source de financement qui permet à la Banque d'appuyer des projets pour la gestion durable des forêts, la reforestation et le ralentissement de la dégradation des sols, notamment en renforçant les capacités des institutions nationales et régionales en matière de d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques y afférents.

3.4.7 **Fonds d'affectation spéciale multilatéraux:** la Banque bénéficie actuellement des fonds d'affectation spéciale existants, parmi lesquels beaucoup sont essentiellement destinés à appuyer les activités liées au changement climatique, à l'instar du Fonds d'affectation spéciale finlandais, du DFID, et des Fonds danois. En collaboration avec l'Unité des partenariats et de la coopération

(ORRU) de la Banque, l'OSUS a entrepris de mobiliser des ressources supplémentaires pour augmenter les fonds disponibles au niveau de ces fonds multilatéraux.

3.4.8 Mécanisme pour un développement propre : Le Mécanisme pour un développement propre (CDM) du Protocole de Kyoto a été créé pour permettre de convertir les réductions d'émission de gaz à effet de serre dans les pays en développement en crédits carbone que les pays industrialisés pourront utiliser pour respecter les objectifs d'émissions établis par le Protocole de Kyoto. Au titre du CDM, les projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et contribuent au développement durable peuvent gagner des unités de réduction certifiée des émissions (URCE), lesquelles peuvent être revendues. Les pays qui ont pris un engagement dans le cadre du Protocole de Kyoto peuvent acheter ces URCE pour remplir une partie de leurs obligations. Ce mécanisme a créé un immense marché du carbone, que l'on estime actuellement à environ 70 milliards de dollars EU. La priorité actuelle du CDM – les émissions industrielles – a laissé l'Afrique en marge des marchés internationaux du carbone. Il existe un important potentiel, actuellement inexploité, pour une politique d'atténuation dans les domaines agricole et forestier, au moyen d'activités que ne permet pas le CDM pour l'instant, comme la déforestation évitée, les pratiques agricoles et sylvicoles durables et le stockage du carbone dans le sol.

3.4.9 En septembre 2008, malgré la hausse rapide des transactions financières de carbone dans le monde, seuls trois des 1 150 projets CDM concernaient l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du sud). Le faible niveau d'industrialisation de la plupart des pays africains limite les potentialités des projets énergétiques CDM. En 2007, la Banque s'est engagée, avec certains organismes des Nations Unies concernés par ce phénomène, à mettre en œuvre le Cadre de Nairobi de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique à l'occasion de la 12^{ème} session de la Conférence des parties à cette convention. Le cadre de Nairobi a pour but d'aider les pays en développement, notamment les pays de l'Afrique subsaharienne, à participer davantage au CDM. Cependant, tant que l'agriculture et l'exploitation améliorée des terres ne produisent pas de crédits carbone, il est peu probable que l'Afrique puisse bénéficier de manière substantielle de ce type de financement. L'élargissement du CDM à l'agriculture et à la foresterie, dans le cadre de la négociation post-Kyoto sur le changement climatique, permettra de générer des ressources considérables qui serviront à financer les activités d'adaptation au changement climatique et autres projets de développement des PMR. La stratégie de la Banque en matière de changement climatique consiste pour partie à renforcer la présence des pays africains sur le marché mondial du carbone et à tirer parti de chaque opportunité qui pourrait se présenter. A cet effet, elle collaborera étroitement avec les PMR pour renforcer leurs capacités en rapport avec le Mécanisme de développement propre (CDM) et les aider ainsi à accéder à un **marché du carbone** largement inexploité et estimé actuellement à près de 70 milliards de dollars EU. Le Département du secteur privé de la Banque a enregistré des progrès remarquables à cet égard, comme indiqué auparavant. Sous réserve de demandes émanant des PMR, la stratégie CRMA étudiera la possibilité de jouer un rôle plus actif, en tant que courtier des PMR sur le marché du carbone.

4. CADRE D'EXÉCUTION ET MESURES INSTITUTIONNELLES

4.1 Les risques et les insuffisances liés au climat seront mieux pris en charge dans les Documents de stratégie par pays (DSP) du Groupe de la Banque et les cadres stratégiques régionaux qui définissent les priorités opérationnelles de la Banque pour chaque pays membre régional et chaque sous région. Il faudra également réviser le processus d'examen de la conformité aux clauses de sauvegarde et de la qualité afin d'accorder toute l'attention voulue aux risques et aux insuffisances en rapport avec le climat.

4.2 La Banque mettra au point des *cadres d'analyse des risques climatiques* faciles à appliquer, ainsi que les méthodes et instruments connexes, pour être utilisés aux niveaux sous

régional, national et sectoriel, ainsi que dans le cadre des programmes et projets. Parallèlement, les outils et directives nécessaires seront mis au point à l'intention du personnel. Plus précisément, la Banque envisage de: (a) mettre au point des instruments, des directives et des méthodes d'évaluation des portefeuilles qui lui permettront d'évaluer systématiquement la conformité des mesures d'adaptation au changement climatique avec les projets de développement en cours ou à venir; (b) renforcer les liens institutionnels à l'intérieur et à l'extérieur de la Banque durant le processus d'évaluation et les activités de suivi ; (c) former le personnel à l'utilisation des instruments d'évaluation ; et (d) échanger les expériences et les résultats des évaluations avec d'autres organismes de développement. En ce qui concerne le devoir de prudence et de diligence, les gestionnaires de chaque département opérationnel procéderont, durant la phase de conception des projets, à une évaluation rapide des propositions de programmes et projets à l'aide d'outils informatiques pour identifier les risques climatiques aux niveaux des pays, des régions et des secteurs.

4.3 Les procédures actuellement en vigueur en matière de vérifications nécessaires dans la conduite des opérations seront profondément révisées pour intégrer les risques climatiques et accorder davantage d'attention aux multiples insuffisances qui font de l'Afrique une région plus vulnérable que les autres. De même, les sauvegardes des opérations de la Banque doivent également être révisées. A cet égard, les directives de la Banque relatives à *l'évaluation de l'impact environnemental et social* seront remplacées par des directives nouvelles plus complètes pour *l'évaluation de l'impact environnemental, climatique et social* qui prennent mieux en compte tous les aspects de la vulnérabilité au changement climatique. En outre, la Banque a déjà révisé les formats des rapports et des documents de programmation, comme les DSP, pour y intégrer une section consacrée à la gestion des risques liés au changement climatique. D'autres révisions sont en cours, notamment en ce qui concerne les directives de la Banque pour l'évaluation de l'impact environnemental et social afin de mieux prendre en charge les questions relatives à l'adaptation et à la gestion des risques

4.4 Le renforcement de **l'Unité du genre, du changement climatique et du développement durable** (OSUS) est une condition préalable importante pour marquer l'engagement de la Banque à l'égard de la stratégie CRMA. A cet effet, il est proposé de renforcer les effectifs de l'OSUS chargés du changement climatique comme suit : i) vers la fin de 2009, OSUS aura deux experts en changement climatique appuyés par deux assistants techniques en changement climatique (DFID); et ii) quatre (4) nouveaux postes à approuver en 2010. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée au renforcement des compétences du personnel de tous les services en matière d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques y afférents. L'intégration du changement climatique au cycle de programmation et de conception des projets nécessitera la formation d'économistes pays et autres spécialistes de la programmation, ainsi que des gestionnaires de projets pour évaluer les programmes et projets. Dans cet ordre d'idées, les experts de la Banque spécialisés dans les questions environnementales, sociales et l'égalité entre hommes et femmes recevront une formation complémentaire pour leur permettre d'intégrer l'analyse approfondie de la gestion des risques liés au changement climatique à leur processus d'examen aux plans de l'environnement et du genre, en tant que deuxième palier d'évaluation détaillée.

4.5 Le **Comité des opérations** joue d'ores et déjà un rôle très important dans la vérification préliminaire des opérations du Groupe de la Banque. A ce titre, il supervise tous les aspects du renforcement de l'appui de la Banque aux PMR pour les aider à intégrer l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques y afférents à leurs stratégies de développement et de réduction de la pauvreté.

4.6 **Suivi et évaluation:** Le cadre des résultats de la stratégie CRMA est aligné sur les objectifs régionaux et le cadre de résultats de la Banque. Le suivi se fera à deux niveaux: (i) les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures en faveur de l'adaptation au changement

climatique et de la gestion des risques y afférents dans les investissements de la Banque. A cet égard, les indicateurs clé de performance institutionnels de la Banque pour 2009 comprennent déjà un indicateur de la prise en charge du changement climatique dans les opérations d'investissements ; et (ii) suivi des résultats au niveau des pays du point de vue de la capacité d'adaptation au changement climatique. Dans le premier cas, la procédure normale de la Banque sera appliquée sous forme de rapports de supervision, rapports d'examen à mi parcours et rapports d'achèvement de projet. L'impact au niveau des pays fera l'objet d'un suivi en coordination avec des partenaires spécialisés dans le suivi de la variabilité climatique, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, le Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, etc. La formation dans le domaine du changement climatique fera partie de l'évaluation annuelle du personnel et sera suivie par les supérieurs hiérarchiques pour faire en sorte que tout les membres du personnel soient sensibilisés et formés pour aborder les questions liées au changement climatique dans le cadre des opérations de la Banque. Le réseau de la Banque sur le changement climatique est déjà en place et présidé par la Vice-présidence OSVP depuis le début de l'année 2007. Les membres du réseau issus de toutes les structures de la Banque se réunissent périodiquement pour discuter des progrès accomplis, approuver les activités en cours ou à venir, et fournir des orientations à l'Unité OSUS en matière de coordination. Le réseau poursuivra donc ses activités de coordination entre les différentes structures avec pour objectif le suivi des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la stratégie CRMA de la Banque. Il est également proposé à la Banque d'élaborer un plan d'action CRMA pour la période 2009-2011 pour définir clairement ses prestations et mener à bien les tâches qui lui incombent.

5. PARTENARIATS

5.1 Il est évident que l'ampleur de l'appui technique et de l'aide financière nécessaires pour permettre aux PMR de gérer efficacement les risques climatiques et s'adapter aux tendances à long terme dépasse les capacités d'un seul organisme de développement bilatéral, multilatéral ou non gouvernemental. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie CRMA, la Direction veillera tout particulièrement à renforcer la collaboration, l'harmonisation et la division du travail avec toute une série de partenaires au développement. On trouvera ci-après un résumé de quelques activités actuellement menées dans le cadre du partenariat:

Tableau 1: Mise en œuvre de la stratégie CRMA avec des partenaires

Union africaine et CEA	la Banque collabore déjà avec l'UA et la CEA pour mettre au point le Programme Clim-Dev Africa, qui est une initiative régionale destinée à organiser et à renforcer les systèmes de données climatiques sur le continent et à mettre en place des systèmes d'alerte avancée. Ce programme vise également à favoriser l'intégration régionale par le biais d'un système normalisé de suivi des données climatiques.
Système des Nations Unies	En partenariat avec la CCNUCC et le PNUD, la Banque applique les dispositions du Cadre de Nairobi pour ce qui concerne le renforcement des capacités des PMR, afin de leur permettre d'accéder aux marchés du carbone dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (CDM). Par ailleurs, dans le cadre de la CCNUCC, la Banque a entrepris de renforcer les capacités des négociateurs africains en prévision des accords post-Kyoto de décembre 2009.
Banque mondiale	La Banque a déjà pris attache avec la Banque mondiale pour mettre en commun leurs expériences respectives en matière de mise à l'épreuve du climat. Les activités menées actuellement dans ce domaine portent sur le recrutement de consultants spécialisés qui ont élaboré les systèmes de mise à l'épreuve du climat de la Banque mondiale, en utilisant des logiciels de cette institution pour ce type d'analyse, en les adaptant à la situation en Afrique, en formant du personnel de la BAD par des experts de la Banque mondiale et en échangeant des informations au niveau des pays sur les risques climatiques. La Banque est également membre des Fonds d'investissement climatiques (FIC) de la Banque mondiale et fait partie, à ce titre, du comité d'examen des propositions de projets. La BAD s'emploie par ailleurs à faciliter l'accès des PMR aux FIC. A cet égard, l'Egypte est le premier bénéficiaire, son projet ayant été approuvé par la Banque en janvier 2009.
Fonds pour l'environnement mondial	En tant que partenaire du FEM chargé de l'exécution, la Banque a pour mission d'aider les PMR à mettre au point des projets dans les domaines de l'adaptation et de la gestion des risques. A cet effet, elle a puisé sur les ressources du FEM pour élaborer un volet consacré à l'adaptation pour compléter l'un des projets d'irrigation en cours au Malawi. D'autres activités préparatoires sont également menées pour aider les PMR qui ont demandé par écrit l'appui de la Banque dans ce domaine.
Union européenne	L'Union européenne a mis au point un programme de 100 millions d'euros intitulé <i>Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (GCCA)</i> en faveur des pays pauvres en développement les plus vulnérables au changement climatique, notamment les pays les moins avancés et les petits pays insulaires en développement. Cette alliance offrira une plateforme de dialogue, d'échange et de coopération pratique pour relever le double défi de la lutte contre la pauvreté et le changement climatique, dans le cadre des négociations internationales en vue d'un accord sur le changement climatique au-delà de 2012 et l'adoption de mesures efficaces au niveau national. Etant donné que les objectifs de l'Alliance et de la stratégie CRMA ont similaires, la Banque jouera un rôle très actif en aidant les PMR à accéder aux fonds de l'Alliance et en contribuant à renforcer le dialogue et à encourager les approches communes, notamment au niveau multilatéral, pour ce qui concerne les défis du changement climatique en Afrique, en Europe et dans le monde, en prévision des négociations sur un accord mondial global au-delà de 2012.
Partenaires bilatéraux	La Banque a bénéficié d'une assistance technique et d'un appui financier de la part du DFID et de l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) pour renforcer ses capacités de mise en œuvre de la stratégie CRMA. Des discussions sont par ailleurs en cours avec les fonds d'affectation spéciale finlandais et danois pour une aide accrue dans ce domaine. Avec l'Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA), la Banque a entamé des discussions préliminaires dans le domaine du partage des connaissances. Elle travaille également à renforcer les capacités du COMESA pour la mise en œuvre de l'initiative bio carbone appuyée par la Norvège et le DFID.

6. CONCLUSIONS

Les menaces croissantes qui risquent de compromettre les moyens de subsistance et la réduction de la pauvreté sur le continent africain ont renforcé la prise de conscience des pays africains de la nécessité de faire preuve de dynamisme dans la prise en charge des questions liées au changement climatique. La Banque africaine de développement s'est engagée à accompagner ses pays membres dans ce processus. Sa stratégie d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques y afférents définit les principaux domaines d'intervention prioritaires pour gérer les risques en question et continuer à renforcer les capacités des PMR pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs nationaux de développement, ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement. La stratégie CRMA montre clairement que la prise en charge des questions liées au changement climatique est financièrement et économiquement bénéfique pour les pays membres à la fois à court et à long terme.

Les Conseils d'administration sont invités à examiner la Stratégie d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques y afférents de la Banque aux fins d'approbation.

Annexe 1

Mécanisme proposé pour la catégorisation des risques climatiques

		Vulnérabilité aux risques de changement climatique	
		Faible	Elevée
Impacts potentiels sur l'environnement, le climat, risques climatiques, cohésion et bien-être sociaux	Hautement négative	Catégorie 1(L)	Catégorie 1(H)
	Modérément négative	Catégorie 2(L)	Catégorie 2(H)
	De négligeable à faible	Catégorie 3(L)	Catégorie 3(H)
	Modérément à hautement positive	Catégorie 4(L)	Catégorie 4(H)

Catégorie 1(L) : Opérations susceptibles d'avoir un impact hautement nuisible sur l'environnement (atmosphère, eau, sol, écosystèmes et biodiversité) et/ou la société (cohésion, bien-être, égalité entre les hommes et les femmes, etc.), et de receler des risques climatiques élevés, mais dont les résultats (par exemple le taux de rendement financier, la réalisation des objectifs, etc.) ont une faible vulnérabilité aux risques climatiques ;

Catégorie 1(H) : Opérations susceptibles d'avoir un impact hautement nuisible sur l'environnement et/ou la société, de receler des risques climatiques élevés, et dont les résultats sont très vulnérables aux risques climatiques ;

Catégorie 2(L) : Opérations ayant un impact modérément nuisible sur l'environnement et/ou la société, ou recelant un risque climatique élevé, mais dont les résultats ont une faible vulnérabilité aux risques climatiques ;

Catégorie 2(H) : Opérations ayant un impact nuisible modéré sur l'environnement et/ou la société, ou présentant des risques climatiques élevés, et dont les résultats sont hautement vulnérables aux risques climatiques ;

Catégorie 3(L) : Opérations ayant un impact positif ou négatif mineur sur la société, l'environnement et présentant des risques climatiques, et dont les résultats ont une faible vulnérabilité aux risques climatiques ;

Catégorie 3(H) : Opérations ayant un impact positif ou négatif mineur sur la société, l'environnement et présentant des risques climatiques, mais dont les résultats sont hautement vulnérables aux risques climatiques ;

Catégorie 4(L) : Opérations ayant un impact potentiellement très positif sur l'environnement et la société, qui atténuent les risques climatiques, et dont les résultats ont une faible vulnérabilité aux risques climatiques ; et

Catégorie 4(H) : Opérations ayant un impact potentiellement très positif sur l'environnement et la société, qui atténuent les risques climatiques, mais dont les résultats sont hautement vulnérables aux risques climatiques.

Annexe II

Glossaire de la terminologie du changement climatique

Adaptation – Processus de renforcement, d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies (politiques, mesures et autres initiatives) visant à atténuer, intégrer ou mettre à profit les conséquences des phénomènes climatiques.

Capacité d'adaptation – la capacité d'un système donné à adapter ses caractéristiques ou son comportement pour renforcer ses capacités d'adaptation à la variabilité climatique actuelle ou aux conditions climatiques futures. Les mesures d'adaptation peuvent renforcer et développer la capacité d'adaptation du système et réduire ainsi sa vulnérabilité aux risques climatiques. La capacité d'adaptation propre à un système donné constitue l'éventail de ressources dont il dispose, ainsi que son aptitude à les utiliser efficacement à cet effet.

Changement climatique – Tout changement important du climat au fil du temps, soit en raison de la variabilité naturelle, soit du fait des activités anthropiques. Ces activités concernent essentiellement les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui réduisent la radiation de la chaleur et provoquent le réchauffement de la planète.

Atténuation du changement climatique – Les mesures qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à renforcer les absorptions par les puits pour éviter leur concentration dans l'atmosphère et, partant, éloigner la probabilité d'atteindre un degré de changement climatique donné.

Vulnérabilité au changement climatique – Mesure dans laquelle un système est susceptible, ou incapable, de faire face aux effets négatifs du changement climatique, notamment la variabilité climatique et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'ampleur et du degré de changement climatique et de variation à laquelle le système est exposé, ainsi que de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation.

Mise à l'épreuve du climat – Mesures visant à prémunir les activités de développement des effets négatifs du changement et de la variabilité climatiques, ainsi que des phénomènes climatiques extrêmes, et à s'assurer que des stratégies de développement non nuisibles pour le climat sont mises en œuvre pour retarder et limiter les dommages causés par le changement climatique.

Résilience aux changements climatiques - Aptitude d'un système, d'une communauté ou d'une société potentiellement exposés aux risques climatiques à s'adapter en résistant ou en évoluant afin d'atteindre et de maintenir un niveau acceptable en matière de fonctionnement et de structures. Ce niveau est fonction de la mesure dans laquelle le système social est capable de s'organiser pour renforcer ses capacités à tirer les enseignements des catastrophes antérieures afin de mieux se protéger à l'avenir et d'améliorer les mesures de réduction des risques.

Risque climatique – Probabilité de conséquences dommageables ou de pertes (décès, blessures, pertes de biens et de moyens de subsistance, perturbation de l'activité économique ou atteintes à l'environnement) résultant de la combinaison des risques liés au climat et de la vulnérabilité.

Gestion du risque climatique – Approche visant à gérer de manière systématique les risques liés au climat qui se répercutent sur les activités, les stratégies ou les investissements, en tenant compte du risque lié à la variabilité actuelle et des phénomènes extrêmes, ainsi que du changement climatique à long terme.

Variabilité climatique – Phénomènes extrêmes à plus court terme, notamment les ouragans tropicaux, l'oscillation australe El Nino et l'oscillation de l'Atlantique Nord. La variabilité peut être due à des processus naturels inhérents au système climatique (variabilité climatique), ou à des variations naturelles ou anthropiques externes (vulnérabilité externe).

Phénomènes extrêmes – Phénomènes climatiques hors normes exceptionnels. Dans la plupart des cas, leur périodicité est supérieure à dix ans.

Intégration – Dans le cadre de la riposte au changement climatique et aux questions connexes, le terme « intégration » est utilisé pour signifier l'intégration des politiques et mesures visant à prendre en charge la question du changement climatique dans les politiques, plans et actions de développement en cours ou à venir. Cette intégration a pour but de renforcer l'efficacité, l'efficience et la durabilité des initiatives destinées à atténuer les risques climatiques, tout en contribuant au développement durable et à l'amélioration de la qualité de la vie.

Programme d'action national d'adaptation (PANA) – Les programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) sont conçus pour recenser les activités prioritaires susceptibles de répondre aux préoccupations des pays les moins avancés (PMA) et à leurs besoins urgents et immédiats en rapport avec l'adaptation aux effets négatifs du changement climatique.